

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 11 mai 2023, à 19h30
Présentation du Plan climat à 18h30

8^{ème} séance – 2022-2023

Séance du jeudi 11 mai 2023

Présidence de M. Dylan Montefusco, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de ce Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 12 mai à 14 et 20h00
- Samedi 13 mai à 14 et 20h00
- Dimanche 14 mai à 14 et 20h00

64 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé.e.s : Mmes Anne Cherbuin, Rosana Joliat, Laurence Plattner, Marie Schneider, Maria Sisto, MM. André Cordeiro, Sanches Cooper, Alexandre Pascoal

Sont absent.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, MM. Simon Favre, Steeve Kocher, Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce ne pas avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Dépôt de postulat de Mme Joëlle Zahnd
- Dépôt de postulat de Mme Lucie Mauch
- Dépôt de postulat, une interpellation et deux questions de Mme Angela Thode
- Dépôt de postulat de M. Byron Allauca

- Interpellation de Mme Chiara Storari
- Divers de Mme Cristina Baquero

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 16 et 17 après le développement figurant à l'ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est mis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 11 mai 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023
3. Démissions
4. Assermentations – *M. Vincenzo Sisto, Fourmi rouge*
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 24 avril 2023 sur ses activités du 21 mars au 24 avril 2023
7. Communications de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2023-2024**
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-Président
 - c) du 2^e vice-Président
 - d) de deux Scrutateurs
 - e) de deux Scrutateurs suppléants
12. **Rapport de commission Préavis No 36-2023** - Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network"
M. Ignacy Wilczynski, UDC, Président rapporteur
13. **Rapport de commission Préavis No 37-2023** - Demande d'un crédit de CHF 570'000.– TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne- Morges (GCTA)
M. Jeton Hoxha, PSR Président rapporteur

14. **Rapport de commission Préavis No 39-2023** - Place et mail du Marché - Ombrage, perméabilisation, arborisation – Demande de crédit pour compléments paysagers
Mme Carole Castillo, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur
 15. **Rapport de commission Préavis No 40-2023** - Rue de Lausanne – secteur Hôtel-de-Ville / 1er-Août - Crédit d'ouvrage pour les collecteurs eaux claires – eaux usées lié à une modification de projet du préavis No 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexe.
Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur
 16. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de Mme Chiara Storari intitulé : « Aider c'est bien, développer c'est mieux : augmentation de la contribution à la FEDEVACO »
 17. Questions, propositions individuelles et divers
-

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Roxane Gubler**

C'est juste une petite correction à la page 19, sous le point 11 : Roxane Gubler, **rapporteur de la commission des finances**, c'est une erreur, j'étais présidente de la commission en question.

- **M. le Président**

Je vous remercie, Madame, pour cette information. La discussion est toujours ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 30 mars 2023 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

- **M. le Président**

Je vous annonce que le Bureau du Conseil a reçu en date du 8 mai 2023 la démission de Mme Lysiane Adamini du groupe Les Vert.e.s. Je vous en donne lecture :

*Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s communaux.ales, Pour des raisons familiales, je quitte Renens la semaine prochaine et démissionne donc du Conseil communal ainsi que du Conseil intercommunal de l'ARASOL avec effet immédiat. En vous remerciant de prendre bonne note de ces quelques lignes, je vous adresse mes cordiales salutations,
Lysiane Adamini*

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentations

Faisant suite à la démission de M. Yabalak Kemal en tant que Conseiller communal du groupe Fourmi rouge, M. Vincenzo Sisto, prochain viennent-ensuite, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Je prie M. Vincenzo Sisto de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à son assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Monsieur Sisto, après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **M. Vincenzo Sisto, Fourmi rouge**

Je le promets

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

L'assemblée applaudit

M. le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Vous avez reçu dans vos enveloppes le formulaire d'inscription pour le repas de fin de la deuxième année de législature qui aura lieu le 22 juin. Je vous prie de bien vouloir le remplir et le remettre à Mme la Secrétaire à l'issue de ce Conseil.

Manifestation : J'ai eu le plaisir d'assister à la livraison des deux nouveaux camions de pompier qui ont été acquis par le SDIS Malley-Prilly Renens.

Le samedi 6 mai a eu lieu la sortie de législature du Conseil communal. Nous avons eu le privilège de découvrir l'Académie de police de Savatan. A cet effet, nous avons pu comprendre l'importance qu'exerce la police dans notre société. Nous oublions que le rôle premier d'un Etat est d'assurer la sécurité de son pays et de sa population, dont la police y contribue grandement. Je profite de leur réitérer mes remerciements.

La communication suivante s'adresse particulièrement aux Présidents des diverses commissions et commissions de préavis. Le délai pour la remise du décompte des jetons de présence est fixé au plus tard le mercredi 31 mai ces décomptes doivent être transmis à Mme Simon. Passé ce délai les jetons de présence seront honorés en décembre 2023.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que la réponse écrite à l'interpellation. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En plus des communications que nous vous avons adressées, Mmes Nathalie Jaccard et Karine Clerc ont des compléments d'information à vous communiquer.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Depuis quelques jours, sur les panneaux d'affichage habituellement réservés aux affiches électorales, vous pouvez admirer des dessins des élèves des établissements primaires et secondaires de Renens. Des classes primaires de l'établissement de Renens ont réalisé des dessins à partir de leur silhouette en y ajoutant des éléments graphiques, avec pour but de mettre en lumière la richesse de la diversité propre. Ce projet porte le nom : « Les Encadrés ». L'établissement secondaire a également participé cette année encore ; ces élèves ont pour leur part travaillé sur ce que l'on voit à travers un hublot, invitant le public à un voyage imaginaire avec des représentations colorées et variées, qui pourraient également vous faire croiser de surprenantes créatures. Le vernissage de cette nouvelle exposition aura lieu le 25 mai prochain, devant la piscine à 13h00, vous êtes les bienvenu.e.s. Ce projet est issu de l'observatoire de la sécurité, il avait été initié par ma collègue Karine Clerc pendant la période du Covid et il a été porté conjointement par les écoles primaires de Renens-Ouest, du secondaire, de Mme Karine Clerc et moi-même. Merci de réserver un bel accueil à ces expositions.

Je vous donne des nouvelles de la Fête des écoles pour les classes primaires, qui aura finalement lieu le vendredi. Ce changement de jour est dû aux réticences du corps enseignant, notamment dû au fait que des nombreux enfants ont des activités le week-end et n'auraient pas pu participer à ce moment festif. Sur proposition des directions scolaires, il a été décidé de fixer la date de la fête au 9 juin prochain. C'est un programme riche qui a été élaboré. Il se déclinera en deux temps : le premier temps à l'école, le matin les enfants iront normalement en classe, selon les horaires habituels. Dès 12h00, repas canadien avec les familles, avec toutes les personnes qui auront envie de se joindre aux enfants. L'après-midi, des spectacles et animations au sein des écoles, puis, dans un deuxième temps, la fête se déplacera à Verdeaux, dès 16h00, les élèves seront accueillis par un goûter qui leur sera offert. Dès 17h00, une petite partie officielle, je vous promets qu'elle sera toute petite, début des festivités organisées par la Ville pour les enfants et leurs parents avec : un parcours sportif et ludique, atelier de maquillage, un spectacle qui s'appelle : « Le faux lion » avec un atelier percussions juste avant, un espace zen qui sera tenu et animé par la bibliothèque et le CRA ; ensuite il y a aura également des artistes des rues, de la musique... donc, voilà un joli programme pour cette première Fête des écoles. J'espère que vous lui réserverez un bel accueil.

- **Mme Karine Clerc**

J'ai une toute petite information à vous donner : vous avez vu que nous organisons cette année, comme chaque année, la Fête des Aînés les 7, 8 et 9 juin, je crois ou 5, 6,7. Des personnes se sont approchées de moi en disant qu'elles avaient reçu deux fois l'invitation ; je vous explique pourquoi : une fois signée par notre Syndic et une fois signée par moi. C'est la même invitation, simplement vous l'avez reçue une fois en tant qu'Aîné et une fois en tant que Conseiller communal. Voilà pourquoi vous l'avez reçue deux fois, comme ça, la confusion est levée. Mais ça ne veut pas dire que vous pouvez venir avec deux personnes de plus, elle est quand même adressée à vous.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je me permets de revenir sur la communication qui a été faite par la Municipalité, notamment. J'ai deux questions : la première concerne le succès du fond sur la durabilité où aujourd'hui on nous apprend que pour 2023 il ne reste plus que CHF 4'999.00 de disponible, donc ma question : étant conscients du fait du succès que ce fond a eu, dans les années précédentes, est-ce qu'on n'aurait pas pu anticiper une augmentation de celui-ci et prévoir que de plus en plus de personnes feraient appel à ce fond ?

Et ma deuxième question est sur la taxe des sacs poubelle : sauf erreur de ma part, jusqu'à maintenant, ils étaient de CHF 80.00. Je voulais juste savoir comment ce montant à CHF 70.00 a été calculé.

- **Mme Zurcher Maquignat, Municipale**

Concernant le fond du développement durable, en fait, c'est un phénomène très récent, cette avalanche de demandes pour les panneaux photovoltaïques principalement, mais aussi pour les changements de fenêtres, l'isolation. Vous l'aurez deviné, c'est depuis que le prix de l'énergie a explosé que les gens ont compris qu'ils avaient tout intérêt à se dépêcher de faire quelque chose plutôt que de payer des factures pareilles. Tous ceux qui avaient le pouvoir de le faire se sont réveillés et c'est depuis l'année passée que l'on a reçu cette avalanche de demandes, qu'on les a traitées les unes après les autres ; on est venus auprès de la Commission des finances en fin d'année passée pour annoncer déjà le phénomène et dire que l'année passée on était déjà limite et que 2023 ne serait pas mieux. Maintenant, on a une commission qui s'est mise en place, un groupe de travail, pardon, qui est en train de travailler sur des pistes de financement pour ce fond et pour 2024, on espère avoir ce qu'il faut. Par contre, il y a certaines mesures sur lesquelles on travaille, qui vont demander de passer devant vous, devant le Conseil communal, peut-être même devant le Canton. Cela prend un certain temps et ce sont des choses que l'on ne peut pas faire comme ça, à la légère, d'un Conseil à l'autre. Nous sommes tout à fait conscients de ce qui se passe, mais vous dire aussi qu'il n'y a pas si longtemps, je dirais une année à peu près, on était même en train de préparer une nouvelle campagne de publicité pour ces subventions parce qu'elles n'étaient pas assez demandées à notre goût ; on n'a pas eu le temps de faire cette campagne que les événements ont fait que les gens sont venus sans que l'on ait besoin de les pousser. Pour nous, ceci dit, c'est quand même une bonne nouvelle, cela veut dire que les privés sont en train de faire leur travail, d'équiper leur maison et ça, c'est une très bonne nouvelle. A nous, maintenant, de trouver les fonds pour les aider.

Concernant la taxe poubelle, effectivement, nous étions déjà à CHF 70.00 l'année passée, nous maintenons, parce qu'en fait, les coûts n'ont pas augmenté, nos calculs nous montrent que nous sommes stables à ce niveau-là, donc nous n'avons aucune raison d'augmenter cette taxe.

- **Mme Angela Thode, les Vert.e.s**

J'aimerais juste rebondir par rapport au fond de rénovation : en effet, il y a énormément de gens qui se sont jetés sur les panneaux solaires, dû à l'augmentation de l'électricité, j'en ai parlé également avec une personne du SIE qui disait que c'est vraiment dommage que, vu que beaucoup de gens se jettent sur ce fond, qu'on ne continue pas à les payer, vu qu'on n'a pas assez d'argent. C'est cette année qu'il y a beaucoup de gens qui en achètent, mais on ne les met qu'une seule fois. En effet, on a cette année un fond qui est peut-être épuisé, mais ce n'est pas un montant qui va être redemandé toutes les années suivantes. Si je pose des panneaux, je vais les poser qu'une seule fois et pas dans deux-trois ans. Ma proposition serait de juste, peut-être, une question : est-ce que l'on pourrait payer en avance, subvenir en avance un certain montant pour que les personnes qui posent des panneaux puissent poser ces panneaux et que ce montant ne sera pas demandé les prochaines années.

- **Mme Zurcher Maquignat, Municipale**

Nous avons déjà pris des mesures et la Commission des finances est au courant, nous l'avons consultée sur ces mesures. Notamment, nous avons dérogé à l'article 4 du règlement qui conduit ce fond de développement durable, cet article dit que l'argent qui entre dans le fond durant l'année ne peut servir qu'à financer les subventions de l'année suivante. En fait, cela fait depuis l'année passée que nous dérogeons à cet article pour pouvoir utiliser l'argent au fur et à mesure qu'il entre, c'est-à-dire que tous les trois mois, nous avons un versement des taxes que les gens paient sur leur consommation d'électricité et nous pouvons, cette année, utiliser cet argent pour donner des subventions. Malgré cela, malgré le dépassement de CHF 99'000.00 que nous avons demandé, même avec ces fonds supplémentaires, nous ne parvenons pas à absorber la masse de demandes. Nous ne voulons pas non plus péjorer les finances communales pour pouvoir donner des subventions aux privés. Nous le faisons déjà largement, il faudra qu'un certain nombre d'entre eux attendent l'année suivante s'ils veulent vraiment les subventions. Ceci dit, il faut savoir aussi que ces subventions représentent un petit montant, en général, de ce que les gens doivent payer pour mettre leurs panneaux. Ce sont souvent des grosses factures qui nous sont présentées et nous ne pouvons donner qu'un petit bout, c'est quelque chose d'incitatif, mais je comprends que cette incitation puisse être déterminante quand même.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci Madame Zurcher pour vos explications. Juste pour la compréhension globale et pour tout le monde, cela signifie aujourd'hui, en l'état, que, malheureusement, beaucoup de demandes, à l'heure actuelle, resteront en suspens et ne pourront être « étudiées » en tous cas que les allocations qui seront attribuées ne le seront qu'en 2024, c'est bien ça ?

- **Mme Zurcher Maquignat, Municipale**

C'est ça. Actuellement, nous sommes en train de verser les subventions des gens qui ont déposé une demande l'année passée, à qui nous avons dit que nous allons entrer en matière et qui ont dû attendre jusqu'à aujourd'hui pour pouvoir faire ça. Il est vrai que ce qu'il faut savoir aussi, c'est que sur le marché les panneaux photovoltaïques, vu la demande qu'il y a, il y a un très long délai d'attente pour obtenir ces panneaux. Et les entreprises qui les installent ont elles aussi beaucoup à faire en ce moment et elles ont aussi des délais d'attente. Donc, il y a beaucoup de gens qui nous demandent quelque chose pour demain, mais qui, dans le fond, ne pourront faire leurs travaux sans doute qu'en 2024 à cause de cela. Ils ne seront peut-être pas aussi pénalisés que ce qu'ils pensent.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste pour rebondir sur votre réponse : est-ce que la possibilité que..., pour ne pas perdre le timing dans les délais comme vous le dites, actuellement les entreprises d'installation de ces panneaux sont très sollicitées, on sait qu'il y a plusieurs mois de délais d'attente. Est-ce que la possibilité d'éventuellement faire une installation et une fois que cette installation est faite, pouvoir présenter la facture rétroactivement pour avoir un partiel remboursement, une allocation, est possible ou pas ?

- **Mme Zurcher Maquignat, Municipale**

Malheureusement, notre règlement ne l'autorise pas et je pense que c'est une bonne chose, parce que cela risque de nous faire perdre la maîtrise de ce fond. On préfère garder la main dessus et respecter notre règlement.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

La commission des finances n'a pas de communications à transmettre, j'ouvre toute fois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

La commission n'a pas de communications à transmettre, j'ouvre toute fois la discussion :

La parole n'étant pas demandée M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Les membres de la CRI se sont réunis le 28 mars dernier. Cette séance portait essentiellement sur l'ORPC. M. Oumar Niang, représentant Renens au Codir de l'ORPC nous a présenté les divers

enjeux concernant le futur de la protection civile. Merci à lui pour ses explications, ces informations et sa disponibilité.

La deuxième partie de la soirée, consistant aux comptes de 2022 s'est déroulée uniquement selon les demandes réitérées de la Préfète en présence des membres uniques de l'ORPC.

La séance plénière concernant les comptes aura lieu le 16 mai, le rapport sera fait au mois de juin.

Je profite de cette intervention pour rappeler aux membres de la CRI l'invitation faite pour le 7 juin à 19h30, Salle de conférence de la Salle de spectacle pour la deuxième séance de l'année.

- **M. Le Président**

Merci Monsieur Borloz, je passe la parole à Madame Pinto :

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

Le Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest s'est réuni le 10 mai dernier à Saint-Sulpice.

Durant cette séance, les membres ont adopté à l'unanimité les comptes de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois arrêtés au 31.12.2022.

Les communes, à l'exception de Bussigny, voient leur participation financière annuelle légèrement diminuée. La raison est liée à la pénurie actuelle sur le marché de l'emploi de personnel policier.

Durant cette séance, le rapport de la Commission de gestion de l'exercice a également été adopté à l'unanimité.

De plus, les membres ont voté le préavis « Souscription d'une assurance perte de gain « maladie » & « Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 » en autorisant le Comité de Direction à souscrire une assurance perte de gain maladie pour le personnel auprès d'Helsana Assurances complémentaires SA dès le 1er juillet 2023, d'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023, d'un montant de CHF 176'550.- et de l'imputer dans les comptes concernés.

In fine, La POL invite la population pour un café-échanges à Renens le lundi 15 mai 2023 de 9h30 à 11h00 au Café Le Milord à la Rue de la Mèbre 9.

M. le Président remercie Mme Pinto ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Le bureau annonce avoir reçu les changements suivants :

- Mme Maria Sisto remplacera M. Kemal Yabalak à la CUAT
- Mme Elisabete Cunha remplacera M. Kemal Yabalak à l'Association des Communes pour la réglementation des Taxis
- M. Mehmet Korkmaz remplacera M. Kemal Yabalak à l'Association des Communes Sécurité dans l'Ouest lausannois
- Mme Carole Castillo remplacera Mme Maria Sisto à la commission de l'ARASOL

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2023-2024

- **M. le Président :**

Vous allez élire :

- Un Président
- Le 1^{er} vice-président
- Le 2^{ème} vice-président
- Deux scrutateurs
- Deux scrutateurs suppléants

Election du Président

M. le Président précise que selon la convention de législature 2021-2026, la Présidence revient au groupe PSR.

M. le Président invite M. Pierre Borloz, Président du Groupe PSR à nous soumettre le candidat de son groupe pour cette fonction.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Chers et chères Membres du Conseil communal, au nom du groupe Socialiste, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Jeton Hoxha.

Conseiller communal depuis 10 ans, votre 1^{er} vice-Président depuis un an, Monsieur Hoxha est prêt à relever le défi de la Présidence de ce Conseil et à s'engager pour améliorer la vie des Renanaises et Renanais.

Nous sommes certains que M. Hoxha sera à l'écoute de nous tous et qu'il dirigera ce Conseil dans le respect de chacune et de chacun.

Nous vous encourageons à soutenir sa candidature et à lui accorder votre confiance.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'Assemblée ? Cela n'étant pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par acclamation.

Personne ne s'opposant au vote tacite :

M. Jeton Hoxha est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2023-2024

- **M. le Président**

M. Hoxha, vous avez la parole.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Je tenais à vous exprimer ma gratitude la plus sincère. Votre confiance en m'élisant Président du Conseil communal de Renens est un honneur pour moi et je prends cette responsabilité très au sérieux. Je suis conscient que ce rôle implique des défis, mais je suis confiant que, grâce à notre collaboration, nous serons en mesure de les relever. Merci encore pour votre soutien et votre confiance.

L'Assemblée applaudit

- **M. le Président**

Merci Monsieur Hoxha, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élection.

Election du 1^{er} Vice-Président

Selon la convention de législature 2021-2026, la Vice-Présidence revient au groupe Les Vert.e.s

J'ouvre la discussion :

M. Jonas Kocher, vous avez la parole

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Au nom du groupe des Vert.e.s, nous vous proposons la candidature de l'actuel second vice-Président, Monsieur Sylvain Richard.

- **M. le Président**

Je remercie M. Kocher. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ?
Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Sylvain Richard, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par ovation

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'Assemblée applaudit

M. Sylvain Richard est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2023-2024

- **M. le Président**

Je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élection, Monsieur Richard.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Je précise que selon la convention de législature 2021-2026, la Vice-Présidence revient au groupe PSR et j'invite M. Pierre Borloz à prendre la parole

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Au nom du groupe socialiste, je vous propose la candidature de Monsieur Rachid Taaroufi.

Monsieur Taaroufi a été élu dans notre Conseil en 2018. Depuis 2 ans, il est scrutateur suppléant. Durant ces deux ans, il a appris le fonctionnement d'un Bureau du Conseil communal. Il se sent donc prêt à assumer de devenir le 2^{ème} vice-Président de ce Conseil et par la suite, à évoluer.

Au nom du parti socialiste, je vous encourage à soutenir sa candidature et à lui accorder votre confiance.

Je remercie Monsieur Borloz. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans l'assemblée ?
Ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, je vous propose d'élire tacitement M. Rachid Taaroufi, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

M. Rachid Taaroufi est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2023-2024

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection, Monsieur Taaroufi.

Election des Scrutateurs :

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient aux groupes UDC et Fourmi rouge. Je vous annonce avoir reçu les candidatures suivantes :

Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Carole Castillo

Pour le groupe UDC : M. Ignacy Wilczynski

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, je propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

Mme Carole Castillo et M. Ignacy Wilczynski sont élu-e-s respectivement Scrutatrice et Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2023-2024

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection.

Election des Scrutateurs suppléants :

Selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient aux groupes PSR et Les Vert.e.s

Pour le groupe PSR : Madame Ndey Awa Diédhiou

Pour le groupe Les Vert.e.s : Madame Marie-Claude Kohler

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, je

propose une élection tacite, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal par applaudissement.

Personne ne s'opposant au vote tacite, l'assemblée applaudit

**Mesdames Ndey Awa Diédhiou et Marie-Claude Kohler sont élues
Scrutatrices suppléantes du Conseil communal de la Ville de
Renens pour l'année 2023-2024**

- **M. le Président**

Toutes mes félicitations pour votre élection.

12. Rapport de commission – Préavis No 36-2023 - Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network"

M. le Président invite M. Ignacy Wilczynski, Président-rapporteur à lire son rapport.

- **M. Ignacy Wilczynski, UDC**

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 36-2023

La commission s'est réunie le lundi 20 mars 2023 à 20h00 à la salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33.

Présents : Elodie GOLAZ GRILLI, Elisabete CUNHA, Chiara STORARI, Jonas KOCHER, Pierre BORLOZ, Mehmet KORKMAZ, Rosana JOLIAT, Roxane GUBLER et Ignacy WILCZYNSKI (président-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Karine CLERC et Monsieur Oumar NIANG Conseillers municipaux, qui étaient accompagnés de Monsieur Georges CHEVALLAZ, Chef du service Enfance - cohésion sociale.

Contexte :

La Municipalité présente le projet compris dans ce préavis.

Ce Préavis est porté par deux services : intégration et cohésion sociale (ce dernier, auquel il a été attribué en 2021). Le Rainbow City Network est un réseau international de villes avec une politique inclusive en faveur des personnes LGBTQ+. Cette adhésion aurait permis des échanges de bonnes pratiques et participer à des événements internationaux. Dans le règlement du réseau il est signalé que pour pouvoir y participer il est nécessaire d'avoir une politique inclusive établie au sein de l'administration. De plus il faut avoir un poste au sein de l'administration dédié à la thématique.

La création d'un poste à temps plein à Renens, qui est une petite ville, la plupart des villes membres du réseau étant des grandes villes comme Paris ou Amsterdam, il est difficilement imaginable de créer un poste spécifiquement pour cette thématique-là. La Municipalité propose une alternative à la place, par la création d'un groupe de travail au sein de l'administration communale pour développer une politique inclusive.

Le but de ce groupe serait de travailler de manière transversale sur la thématique LGBTQ+ avec la possibilité d'élargir aux autres services de la ville. Ce groupe de travail composé de représentant de la ville pourra chaque année organiser un évènement en rapport avec une thématique spécifique (dans un premier temps, le personnel communal, puis les familles, la jeunesse etc..), mais aussi créer une adresse internet pour répondre aux questions et orienter les personnes.

La Municipalité propose donc la création d'un petit groupe de travail au sein de l'administration pour améliorer la perception de cette problématique et renonce à l'adhésion au réseau.

Questions, remarques de la commission et réponses de la Municipalité

Remarque d'une commissaire

Une commissaire salue la volonté de la Municipalité et de la postulante d'avoir proposé ce thème ainsi que le groupe de travail qui a voulu s'engager sur cette thématique.

Tout de même la commissaire remarque qu'il manque une étape zéro :

Tout d'abord il devrait y avoir une consultation plus large avec l'association Vogay et remarque que d'autres associations n'étaient pas incluses dans ces séances. Deuxièmement il y a un besoin d'informer la population et de comprendre ses demandes.

Réponse de la Municipalité :

Ce postulat est un point de départ et un important outil de base.

Il ne faut donc pas exacerber le rôle de ce groupe de travail, l'idée est par exemple d'organiser une conférence une fois par année, pour donner un signal clair de la part de la Municipalité et non pas aller dans les structures de soin par exemple et dire aux gens comment agir.

La Municipalité ne s'imagine pas d'effectuer ce travail sans l'aide des associations liées au domaine. Avoir au sein de l'administration quelqu'un qui serait porteur du projet avec une sensibilité et compétences sur la thématique et qui pourrait contacter les associations garantirait la continuité du projet. Une rencontre a eu lieu avec la déléguée cantonale LGBTIQ+ (Catherine Fussinger) qui vient d'être engagée. Elle est venue rencontrer la Municipalité et représente une ressource pour les communes, avec lesquelles elle souhaite vivement collaborer.

Remarque d'une commissaire

Le but d'adhésion au Rainbow City Network était d'avoir un projet fort, ancré et solide.

La commissaire souligne sa déception, mais remercie de la qualité du préavis qui reste tout de même un travail timide et regrette que la ville ne consacre pas à un poste dédié en partie à la thématique LGBTQ+, comme elle le fait pour d'autres thématiques ou pour la communication.

La commissaire a pris contact avec les associations pour demander leurs avis sur le préavis.

Les associations lui ont dit qu'on peut toujours faire plus, mais elles voient ce préavis comme un premier pas nécessaire. Néanmoins l'intégration des associations dans le groupe de travail serait souhaitable.

Remarque d'un commissaire

L'idée d'adhérer au Rainbow City Network avait pour mission principale d'aider ces personnes dans une meilleure intégration dans la société. Le commissaire craint que la création d'une boîte mail ne soit contreproductif. Les personnes concernées ne vont pas dévoiler leurs vies privées.

Cette idée de boîte mail rate son tir et ne permettra pas aux personnes de s'exprimer à cause du manque d'anonymat.

Réponse de la Municipalité :

Les contenus des mails ne seront jamais relevés ni débattus en groupe. Les demandes des personnes seront transmises à des personnes et associations compétentes dans le domaine.

Un dispositif autour de la boîte mail sera créé, afin de devrait permettre aux gens de pouvoir s'adresser lorsque celles-ci ne savent pas à qui s'adresser. Il y aura une manière de présenter cette adresse, elle sera mise en évidence sur le site de la ville.

Remarque d'un commissaire

Un commissaire dit qu'il serait préférable qu'il y ait une personne employée à 100% s'occupant de la thématique et que le préavis ne répond pas à la demande de la postulante.

Réponse de la Municipalité :

Le préavis ne répond pas à la question, car la Municipalité a pris le choix de ne pas adhérer au réseau pour des questions économiques.

La Municipalité propose à la place de faire quelque chose au niveau communal et éventuellement se mettre en réseau avec la région.

La ville de Renens n'a pas d'intérêt à se mettre en réseau au niveau international.

Question d'un commissaire

Serait-il possible d'adhérer aux réseaux avec un délégué employé à moins de 100% ?

Réponse de la Municipalité :

Oui jusqu'à 60% théoriquement il serait possible.

Question d'un commissaire

Est-ce que la ville a organisé des événements autour de la thématique LGBTQ+ dans le passé ?

Réponse de la Municipalité :

La ville de Renens a organisé en 2015 des assises sur la thématique LGBTQ+ contre l'homophobie et le sexisme ainsi que des festivals de films.

Il y a eu aussi des campagnes d'affichage dans les bibliothèques et un info lunch au sujet de la thématique LGBTQ+ et les questions d'asile. Ces événements se sont faits de manière ponctuelle.

Question d'une commissaire

Dans le préavis il est marqué que les événements seront liés aux dicastères. Les événements sont-ils ouverts à la population ?

Réponse de la Municipalité :

Oui, il y aura des événements à organiser dans différents domaines. Des dicastères traversent différents âge et groupes de population. Chaque année l'évènement s'orientera sur différents groupes.

Question d'une commissaire

Qui donnera les formations au personnel ?

Réponse de la Municipalité :

Les associations liées à la thématique comme Vogay mais aucune décision n'a été prise quant à l'heure.

Question d'un commissaire

Combien coûte et sous quelle forme seront menées les formations pour les membres du groupe ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité pensait organiser des infos lunchs avec un budget d'environ CHF 5'000.—

Question d'une commissaire

Le groupe de travail est composé de combien de personnes et comment est-il choisi ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité fera appel au secteur RH jeunesse cohésion sociale avec des personnes qui ont une sensibilité et expérience et qui ont déjà travaillé autour de la thématique. Une ouverture aux autres dicastères est souhaitable, sur une base volontaire.

Question d'une commissaire

Est-ce que les personnes participant au groupe de travail seront déchargées ?

Réponse de la Municipalité :

Non, le travail sera inclus dans leurs heures de travail.

Délibérations de la commission

La commission salue les services pour leur travail cependant remarque qu'il y a un décalage entre la volonté de la postulante et ce qui a été présenté.

Après délibération la commission dépose trois amendements :**Amendements proposé N° 1 :**

prend acte que le groupe de travail fera un retour de ses activités une fois par année au conseil communal.

Amendement N° 1 : Accepté à l'unanimité

Amendement proposé N° 2 :

prend acte de la création d'une page internet sur le site de la ville recensant et orientant vers les diverses associations ainsi que l'abandon de la boîte mail.

Amendement N° 2 : Accepté à l'unanimité

Amendement proposé N° 3 :

prend acte que le groupe de travail s'entoure des professionnels et/ou associations actifs dans le domaine.

Amendement N° 3: Accepté à l'unanimité

- **M. le Président**

Je remercie M. Wilczynski. Avant d'ouvrir la discussion est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur les amendements déposés par la commission ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai pris connaissance des amendements et ce que j'ai envie de dire par rapport à l'adresse mail : j'ai entendu lors de la soirée de la commission sa préoccupation de répondre convenablement et en respectant la protection des données, donc nous prenons acte de cette volonté d'abandonner l'adresse mail et nous trouverons une manière de communiquer avec la population et avec l'administration sur ce qui est mis en place au sein de la Commune. Oui, nous acceptons les amendements et nous prenons acte de la volonté de la commission.

- **M. le Président**

Merci, j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis :

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Madame la Municipale Karine Clerc et son service pour le travail effectué et les détails dans le préavis sur les besoins en inclusion. Malheureusement, au vu des besoins décrits, je ne peux qu'être surprise et déçue par les choix de la Municipalité. Les ressources étant rares, effectivement, il faut faire des choix. Et les options prises par notre Municipalité dernièrement sont plutôt de développer des postes supplémentaires en communication, notamment, au lieu de mettre des moyens dans les besoins essentiels qui touchent les Renanaises et les Renanais. Le but d'adhérer au Rainbow Cities Network était d'avoir un projet ancré à Renens et solide. Si le choix de ne pas adhérer au Rainbow Cities Network peut être compris, l'engagement timide de notre Municipalité pour ce thème, l'est moins. Malgré tout, je souhaite souligner que ce préavis est essentiel afin de permettre un premier pas vers l'accompagnement de projets et de visibilité en vue de l'inclusion de toutes et tous. Je soutiendrai donc ce préavis et vous invite à en faire de même.

- **Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge**

Au nom du groupe de la Fourmi rouge, nous partageons la position de la Municipalité dans le renoncement à l'adhésion au Rainbow Cities Network. Toutefois, nous considérons qu'il est important de soutenir les associations locales compétentes dans les questions de diversité sexuelle et de genres qui se battent pour défendre l'égalité, la visibilité et l'ensemble des droits des personnes LGBTIQ+. Pour cette raison, nous espérons que le futur groupe de travail contribuera à soutenir à termes financièrement l'engagement des associations LGBTIQ+ dont l'action s'étend sur notre Commune. Nous serons donc attentives et attentifs à voir cela inscrit dans le futur budget communal.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je voudrais simplement profiter de mon passage à la tribune pour demander à ce que le public soit informé de la position individuelle de chacun et des autres en demandant un vote nominal pour ce préavis.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce préavis. Est-ce que cinq personnes appuient votre demande, M. Montabert, selon l'article 91 de notre règlement ? C'est le cas, il y aura donc un vote nominal. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce préavis ? M. Montabert, vous voulez un vote nominal sur les amendements ou uniquement sur le vote final ?

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Sur le vote final

- **M. le Président**

Je vous propose, si plus personne ne souhaite s'exprimer, de voter les amendements déposés par la commission, en vous rappelant que les votes sur les amendements et sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond, selon l'article 91 alinéa 3

Amendements N° 1 :

De prendre acte que le groupe de travail fera un retour de ses activités une fois par année au conseil communal.

Amendement N° 1 : Accepté à une large majorité

Amendement N° 2 :

De prendre acte de la création d'une page internet sur le site de la ville recensant et orientant vers les diverses associations ainsi que l'abandon de la boîte mail.

Amendement N° 2 : Accepté à une large majorité

Amendement N° 3 :

De prendre acte que le groupe de travail s'entoure des professionnels et/ou associations actifs dans le domaine.

Amendement N° 3: Accepté à une large majorité

Monsieur Wilczynski, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions amendées

- **M. Ignacy Wilczynski, UDC**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°36-2023 de la Municipalité du 2 mars 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 7 du présent préavis pour un montant total de 25'000.- TTC réparties dans les différents comptes de la section 6650 « Politique inclusive » ;

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivant, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 7 « Aspects financiers et ressources » ;

PREND ACTE que le groupe de travail fera un retour de ses activités une fois par année au conseil communal ;

PREND ACTE de la création d'une page internet recensant et orientant vers les associations sur le site de la ville, sans la boîte de mail spécifique de la ville de Renens ;

PREND ACTE que le groupe de travail s'entoure des professionnels et/ou associations actifs dans le domaine ;

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network »

- **M. le Président**

On va passer au vote nominal.

Mme la Secrétaire procède à l'appel et au vote nominal (fichier en annexe au présent pv)

- **M. le Président**

Merci Madame Simon, c'est avec une large majorité que les conclusions amendées de ce préavis sont acceptées. Je remercie M. Wilczynski et sa commission pour leur travail.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Ecoutez, puisqu'on a perdu beaucoup de temps, je suis quand même étonné que l'on n'ait même pas le résultat final de ce vote nominal. Je l'attends...

- **M. le Président**

Il vous sera communiqué d'ici peu, juste le temps de faire les additions.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Non, parce que perdre du temps, autant perdre du temps jusqu'au bout. Et ce n'est pas la faute de Mme la Secrétaire, bien sûr.

- **M. le Président**

Cela vous sera communiqué ultérieurement, je vous propose de passer au point 13.

13. Rapport de commission - Préavis No 37-2023 - Demande d'un crédit de CHF 570'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne_Morges (GCTA)

M. le Président invite M. Jeton Hoxha, Président_rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

La commission désignée pour traiter l'objet en titre s'est réunie le mardi 18 avril 2023 à 19h, au Centre technique communal, rue du Lac 14. Ladite commission était composée des personnes suivantes : GOLAZ GRILLI Elodie, GREGOIRE Benoit, BERSETH Verena, KOCHER Jonas, MARTINELLI Sandra, CUNHA Elisabete, KOHLER Marie-Claude, WILCZYNSKI Ignacy, HOXHA Jeton (Président-rapporteur),

Invités :

La délégation municipale était composée de Mme Tinetta MAYSTRE (Conseillère municipale), de M. Christophe Sarda (Chef du service Infrastructures) et de M. Laurent TRIBOLET (Chef de la division entretien des routes du canton). Nous les remercions pour leur aimable disponibilité ainsi que pour les réponses précises qu'ils ont apportées aux questions des commissaires. La commission relève par ailleurs la qualité et le caractère très complet du préavis.

Contexte :

Le projet de la gestion coordonnée du trafic à l'échelle de l'agglomération Lausanne Morges (GCTA) prévu dans le PALM 2012 a été développé sous l'impulsion cantonale par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les coûts d'installation bénéficient d'une subvention fédérale et sont répartis entre les partenaires, dont les 26 communes concernées. Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la participation sur la base du même préavis communal déposé dans les communes concernées.

Objectifs du projet :

Les objectifs de la GCTA sont la mutualisation des outils et des actions, ainsi que la gestion intelligente des circulations à une échelle plus large - à l'échelle de l'agglomération - que celle des communes.

Ceci permettra notamment :

- d'améliorer l'information aux usagers (voitures individuelles, véhicules de livraison, poids-lourds, etc.) et aux voyageurs ;
- d'optimiser l'utilisation des infrastructures ;
- de favoriser les priorités aux transports publics et à la mobilité douce ;
- de déployer des actions coordonnées, rapides et efficaces lors d'événements ;
- d'améliorer la détection des pannes des équipements ;
- d'intervenir plus rapidement en cas d'accident ;

La stratégie d'action se décline en différentes actions :

- Informer via des panneaux à messages variables (info voyageurs, régulation des vitesses, déviation) ;
- plateformes Internet, application sur smartphones et tablettes, sms.).

Questions des commissaires :

Q : Est-ce que toutes les voitures peuvent recevoir la technologie des cartes UX ?

R : Pour le moment, seules les voitures modernes sont pourvues de cet équipement. Toutefois, avec le renouvellement progressif du parc automobile, cela deviendra de plus en plus accessible au grand public.

Q : Est-ce que les panneaux d'affichage vont être changés après 10 ou 15 ans ?

R : Oui, certainement. D'ailleurs, la durée de vie de celles-ci se situe dans cette tranche-là.

Q : Vous êtes encore en attente de l'approbation de 3 communes. Est-ce que par exemple le Mont-sur-Lausanne pourrait s'opposer au projet ?

R : Les discussions que nous avons eues avec cette commune sont positives. Il faut également savoir que la collaboration avec ces communes est régie par des conventions.

Q : Est-il prévu d'ajuster le montant alloué pour les entretiens et la maintenance des équipements en fonction des besoins, ou bien le montant initialement prévu sera-t-il maintenu ?

R : S'il y a des ajustements à faire, ils devront être effectués et il incombera à la commune d'agir en temps voulu. Le coût sera ensuite intégré à la GCTA.

Q : En ce qui concerne les conclusions du préavis, pourquoi devrions-nous porter des charges au budget 2023 alors que la mise en fonction est prévue pour 2024 ou 2025 ?

R : En réalité, le préavis a été rédigé en 2023 et ce montant ne figure pas dans le budget de cette année-là.

Q : Pour que les automobilistes reçoivent le message routier, les communes doivent-elles équiper les routes de panneaux à messages variables ?

R : Oui, pour la commune de Renens il est prévu d'en mettre un sur la route de Lausanne

Q : Comment éviter que des voitures transitent à travers les quartiers ?

R : Le but premier de ce dispositif est justement d'orienter les automobilistes vers les voies rapides et de les faire sortir le plus rapidement possible de celles-ci, en les incitant à privilégier certaines routes plutôt que d'autres.

Délibérations de la commission :

C'est avec 8 oui, 1 non, que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Hoxha, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission :
La parole n'étant pas demandée, vous pouvez procéder à la lecture des conclusions.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 37-2023 de la Municipalité du 6 mars 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Attendu que cet objet est une mesure du PALM (2012),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 570'000.- TTC pour la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3820.1081.5010 - GCTA-Gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières pour un montant total de CHF 22'800.-TTC imputées dans la section N° 1500-Sécurité publique, compte N° 1500.3143.03 - Signalisation et prévention routière.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je remercie M. Hoxha et sa commission pour leur travail

Je vous communique également les résultats finaux du point 12. Le rapport de commission du préavis 36-2023 :

Les conclusions du préavis ont été acceptées par

60 oui

3 non

2 abstentions.

14. Rapport de commission - Préavis No 39-2023 - Place et mail du Marché - Ombrage, perméabilisation, arborisation – Demande de crédit pour compléments paysagers

M. le Président invite Mme Carole Castillo, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Nous nous sommes réunis le 5 avril 2023 au Centre Technique Communal, étaient présents :

Représentant le Conseil communal : Mesdames : Ndeye Awa Diédhiou, Angéla Thode, Messieurs : Pascal Golay, Gérard Duperrex, Simon Favre, Basile Zufferey, Roland Delapierre, Pierre Borloz, et moi-même Carole Castillo, Présidente- rapportrice.

Pour la Municipalité : Mesdames les Municipales : Tinetta Maystre, Patricia Zurcher Maquignaz

Messieurs les Chefs de service : Alain Peneveyre, département GUDD, Martin Hofstetter, département GUDD, Christophe Sarda, département travaux

Le bureau d'architecture paysagère Approches SA était représenté par Jonathan Musy et enfin l'entreprise Stoll Stores et Bâches SA était représentée par Frédy Stoll.

La séance commence par une présentation du préavis 39-2023 en nous expliquant que c'est un complément au préavis 104-2016 mais ce dernier suite à la pandémie et un été caniculaire a rapidement démontré que c'était une vision d'une autre époque et que notre ville avait vraiment besoin d'un bien-vivre local, d'ombrages et d'ilots de fraîcheur. La Municipalité a donc décidé de stopper les travaux en cours et de faire appel à un bureau d'architectes pour des propositions d'ombrage et végétalisation qui entreraient dans le Pacom et le plan climat.

Monsieur Musy nous fait un bref résumé sur la situation actuelle et les projets que nous offriraient le préavis 104-2016 pour ensuite nous présenter les projets futurs en s'appuyant sur des images de synthèse.

Au sud du mail une grande partie du goudron existant sera retiré et une grave de plantation sera mise en place sur l'ensemble du périmètre qui offrira une perméabilité maximale donnant la possibilité de planter 3 strates de végétaux.

Ambiance sud : surface perméable grâce aux grands arbres dont seront plantées des fleurs à leurs pieds pour former une garrigue.

Des 16 platanes prévus initialement, nous passerons à 32 arbres majeurs, des platanes, des micocouliers, des zelkovas et des pins maritimes. La strate intermédiaire sera composée de figuiers et néfliers, thym et autres plantes aromatiques. Une strate herbacée, semée à même le sol apportera des compléments de plantes

Ambiance nord : végétation herbacée au sol, strates plus denses

Traitement sol : gravier gras, lisse et bien calibré et mélange de prairie et plantes aromatiques.

A ce stade de la présentation, M. Alain Peneveyre répond aux questions des commissaires :

Q-Avez-vous pensé qu'à futur les feuilles des arbres pourraient poser des problèmes aux personnes sur les trottoirs ?

R-Ce sera un travail à faire sur la couronne

Q-Pourquoi avoir abattu de grands arbres sous prétexte de poser du goudron que vous allez finalement enlever et ensuite vous remplacez les grands arbres par des petits ?

R-Deux grands arbres ont dû être abattus pour les travaux de mise à niveau de la future route et du mail avec le comblement du passage sous-route.

Q-Pourrait-on avoir la définition d'un arbre majeur ?

R-Un arbre majeur est un arbre qui deviendra grand et vieux. Les pins sont un peu plus grands, il y aura une distance de plantation mais les plantes vont s'adapter mutuellement pour faire leur place.

Q-Au Nord est il prévu des tables et des bancs pour le pique-nique ?

R-Non

Q-Pourrait-on envisager plus de plantes morigènes telles que lavande, des arbres fruitiers tels que cassissiers, groseillers ?

R-Vous avez la possibilité de déposer un vœu

Q-Au nord pourquoi les arbustes sont prévus si bas ?

R-Nous ne voulions pas faire un effet labyrinthe ou un effet hermétique en outre le gravier garantira une infiltration permanente, la place piéton offrira un 80 à 90% de perméabilité avec une pente relativement importante pour ne pas avoir de flaques d'eau en cas de pluie, l'éclairage et le mobilier seront présentés dans un autre préavis.

Q-De la végétation est-elle prévue ?

R-Un concept pour cet endroit hospitalier : strates arbustives herbacées plantées à 1,5m - 2m au sol amènera de la fraîcheur.

Q-En 2021, nous votons un préavis sur la plantation de 400 arbres. Sont-ils comptabilisés ici ?

R-Non, ils sont en plus

Ombrage petite place de jeux

Monsieur Frédy Stoll présente le projet des tentures qui seront installées sur la petite place de jeux.

3 tentures, tendues entre des poteaux métalliques, en voile polyester, microperforées laissant passer la pluie dont la durée de vie est de 20 ans et qui seront retirées en hiver, les câbles eux resteront.

Questions :

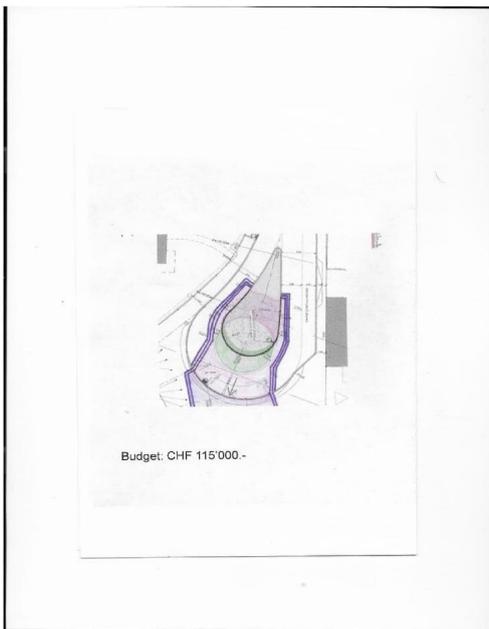
Q-Quelles seront les couleurs des tentures ?

R-Couleur sable comme le fond de la place de jeux

Q-Il n'était pas possible de mettre des tentures avant ?

R-La Municipalité est partie sur le projet 2016 et ce préavis est un complément

Giratoire de l'Industrie :



Monsieur Sarda nous fait la présentation du projet

La fermeture du tronçon routier permet d'éviter le transit des véhicules et des poids lourds entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue du 14-Avril. Des modifications de bordures sont proposées (abaissments) afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour. Ces travaux sont présentés dans ce préavis par unité de lieu et de matière permettant ainsi de réaliser une économie d'échelle.

Questions :

Un commissaire fait remarquer à la Municipalité qu'il aurait été judicieux de nous convoquer sur place.

Q-II y aura seulement des travaux de surface sans mise à l'enquête ?

R-Oui effectivement, ce sont des travaux qui permettront aux véhicules poids lourds de tourner plus facilement et de laisser le mail uniquement pour les piétons. Ce sera le plan du mail qui sera mis à l'enquête.

Végétalisation Place du Marché

Si au début, il a été pensé à une arborisation en bac, cette idée onéreuse et techniquement compliquée à réaliser a été abandonnée au profit de tentures laissant la place du Marché libre de tout obstacle pour les activités qui s'y déroulent.

12 câbles seront tendus depuis l'arrière du couvert de la place du Marché jusqu'à la façade du bâtiment situé en face, 36 toiles seront assemblées en binôme avec un élastique en accord avec la technique agricole pour qu'en cas de vent ou de grêle, la partie du milieu puisse s'ouvrir. 40% de la place sera ombragée. Les couleurs seront en accord avec les teintes présentes sur la place.

Questions :

Q-Pour combien de temps les toiles sont-elles garanties et à quelle hauteur sont les bâches?

R-Elles sont garanties 2 ans, elles sont aux normes fédérales, aux normes SIA. Les bâches sont à 4m30

Q-On prévoit d'enlever les toiles en hiver mais ne pourrait on pas envisager des toiles étanches ?

R-Non en termes de charge, (pluie, neige) ce ne serait pas possible

Q-Les toiles supporteront elles une tempête ?

R-Les calculs ont été faits avec des vents de 120km, grâce au système de fixation, 1 ourlet avec une fermeture éclair et la jonction avec un élastique offre un métrage linéaire.

Q-Les poteaux peuvent se démonter ?

R-Non les poteaux sont montés sur des blocs en béton qui servent d'assise, laisser le squelette servira à des décors pendant l'hiver.

Dépenses 2016 :

Delta : 2'861 (différences) avec la fontaine sur le préavis 86-2021

Le giratoire à l'Industrie est pris en charge par le canton en étude et construction

Questions :

Q-Comment explique-t-on que le budget pour la pose du bitumage ait été dépensé alors qu'une moitié seulement a été posé ?

R-L'argent restant a été dépensé en mobilier urbain, pour le tableau électrique et son raccordement.

Q-Que fait-on si un commerce avec terrasse ouvre sur le mail ?

R-4 mètres de minéralisation sont prévus

Q-L'équipement électricité vient en complément du raccordement ?

R-L'armoire électrique anime toute la place

Un commissaire souligne que la Municipalité a très bien réagi en stoppant les travaux pour chercher des solutions en accord avec l'époque que nous vivons aujourd'hui et que la perte de 30'000 francs d'aujourd'hui aurait été beaucoup plus grande si la Municipalité n'avait pas réagi à temps. La Municipalité nous assure qu'elle sera attentive à futur.

Après délibération la commission émet les vœux suivants :

Nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre des espèces mellifères parmi les arbres majeurs adaptées aux futurs conditions climatiques et urbaines.

Nous demandons à la Municipalité, que les tentures posées sur la place du Marché soient de couleurs pasteltes et lumineuses

Le préavis 39-2023 est accepté par 8 oui et 1 abstention

Les commissaires ayant accepté le préavis tiennent à remercier la Municipalité. La présentation, les réponses données étaient claires et transparentes.

- **M. le Président**

Je vous remercie, Madame Castillo. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur les vœux émis par la commission ?

- **Mme Zurcher Maquignaz, Municipale**

Concernant les espèces mellifères, nous pouvons étudier la possibilité de le faire, nous ne le garantissons pas, en revanche, nous savons déjà que pour le projet du Chemin des Côtes, nous avons trouvé moyen de remplacer certains arbres par des essences mellifères, donc là, c'est déjà assuré. On va l'étudier volontiers. Concernant cependant le vœu pour les couleurs, nous sommes tenus quand même par le nuancier de l'entreprise Stoll, donc nous allons devoir choisir dans les couleurs qu'ils possèdent, qu'ils ont à disposition et à partir de là, on va essayer de s'approcher le plus possible des couleurs qu'il y a sur le bâtiment de la Coop pour s'accorder avec la Place du Marché et avec le bâtiment. On fera au mieux.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce rapport de commission :

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

On s'autorise à penser dans les milieux autorisés, les milieux autorisés sont des lieux où se rendent des gens pour s'autoriser à penser.

Par exemple, on se permet de penser s'il y a des possibilités de synergie, comme c'est le cas dans ce préavis, ou pas comme c'est le cas dans les préavis relatifs au Censuy.

Dans les milieux autorisés on s'imagine aussi que les aménagements urbains peuvent radicalement changer en quelques années.

Le concept n'est pas de moi il y plus de 40 ans et vous l'avez certainement reconnu reste à savoir qui en fait partie car ce n'est pas réservé à tous ...

Donc on s'autorise à penser dans les milieux autorisés que c'est lors d'un apéritif que l'on s'est rendu compte que les « supers » préavis du passé n'étaient pas si « supers » que ça.

Je ne sais pas si vous visualisez bien la scène, vous levez votre verre copieusement rempli d'un excellent chasselas) et tout d'un coup paf vous êtes éblouis par un puissant rayon de soleil « Crénom de sort » il faut vite appeler Gudd !!

Dans la mythologie vaudoise urbaine Gudd était la déesse des forêts urbaines invasives et était apparentée au Dieu Isenau le dieu des télécabines qu'on ne rénove pas. Ils formaient le fameux couple Iznogoud (Isenau-Gudd)

Donc d'un coup de baguette magique, les divinités réparent toutes les aberrations obsolètes d'il y a trois ou quatre ans auparavant et mettent en place un concept moderne valable pour en tout cas 50 ans pour la modique somme de 1'105'000 CHF. « L'idéal c'est »

Tout en espérant qu'un chauffeur polonais envoyé du bouchon de la rue de Cossonay au bouchon du 14 avril grâce au nouveau système de navigation, proposé dans le préavis 37 n'abîme pas les robiniers ou autres érables champêtres.

Fort de ces propos je désire déposer l'amendement suivant :

Le conseil communal alloue à la Municipalité un montant de 25'000 francs servant :

- 1) À organiser un ou plusieurs apéritifs avant la parution de chaque préavis urbain histoire de s'assurer que l'on n'a pas oublié une trentaine d'arbres
- 2) D'acquérir une paire de jumelle afin de pouvoir voir un peu plus loin que trois ou quatre ans
- 3) De munir chaque apéritif symbole fort, soit d'un salami témoin des projets modernes qui se font en plusieurs fois.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

A la deuxième page, il est bien écrit dans le rapport que « une grande partie du goudron existant sera retiré ». Une grande partie de ce goudron a été mis en place, installé l'année passée. Et ici même, l'année passée, nous en avons bien parlé et dit que ce n'était pas logique d'installer autant de tonnes, de tonnes de goudron à côté de la Place du Marché ou à la Place du Marché même. Alors, pourquoi la Municipalité n'a pas pu arrêter les travaux l'année passée et les ont arrêtés cette année ?

Deuxième question : on parle des toiles qui ne sont garanties que deux ans, pourquoi ? à cause de la qualité ? Deux ans après on va faire quoi, les changer ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Nous sommes à la Salle des Spectacles... Ce n'est pas une raison pour se moquer et pour tourner les Autorités qui font un travail assez important et sérieux en bourrique ! Ceci dit, je souhaiterais répondre à Monsieur Korkmaz, vous avez raison, oui... mais on a au moins arrêté, on a stoppé le chantier il y a une année. Nous avons l'obligation de le faire et nous avons eu le courage d'arrêter. Avant, ce n'était pas possible. Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'ambiance qu'il y avait avec ce tram qui est un projet d'agglomérations majeur pour, dans une première étape, Lausanne-Prilly-Renens et qui continue jusqu'à Villars-Sainte-Croix. Ce tram, qui aurait dû être fini en 2018 a pris un retard fou pour différentes raisons, pour des questions de procédures etc... Quand le permis est arrivé, nous nous sommes tous précipités pour débiter le chantier ; à Renens, nous pouvions être les premiers à débiter et on l'a fait. L'attente était forte, le tram ce n'est pas que le tram, c'est aussi tous les travaux d'accompagnement, c'est tous les travaux d'infrastructure souterraine... tous ces travaux nous permettent de mettre Renens en séparatif, nous avons pris, là, cinq-six ans de retard dans nos travaux de séparatif et on était particulièrement fiers de pouvoir le débiter. Nous avons un crédit, nous avons un permis... J'ai relu les notes et le PV de la séance du Conseil communal 2016, ce n'est pas très vieux. Le Conseil communal alors, avec des belles images du mail, avec ses seize platanes a voté ce préavis à l'unanimité moins une abstention. C'est dire combien, à l'époque, nous étions fiers et comment, dans une première étape, nous n'avons pas osé toucher à ce projet. Mais, ce n'est pas faux, une fois que la première partie était faite, on s'est dit que cela ne jouait pas, que cela ne jouait plus. D'où le stop du chantier et, d'ailleurs, les critiques ont été assez fortes : « que fait cette Municipalité, elle laisse quelque chose en plan, elle nous laisse ce centre plein de terre, plein de tas, elle ne finit pas, elle a prévu des

arbres, elle ne les plante pas. » On a répété inlassablement que l'on devait étudier une nouvelle variante, et cette variante, vous l'avez sous vos yeux. Maintenant, vous avez l'opportunité d'accorder ce crédit, c'est à l'enquête aussi en même temps, nous faisons les choses dans l'ordre et nous le faisons au plus près de notre conscience et au mieux. Mais vous avez raison : peut-être que l'on aurait pu arrêter avant, mais je pense que dans le contexte qui était le nôtre, ce n'était pas vraiment possible. Par contre, nous nous engageons, dans les étapes qui viennent, à réfléchir à chaque fois est-ce qu'il faut goudronner autant ? on est toujours dans une balance entre la sécurité routière, la facilité des mobilités douces et quelque part, non, le besoin de nature en ville. Je vous assure qu'à la fin, quand ce tram sera construit, nous aurons plus de nature en ville que nous n'en avons avant. J'espère qu'avec ça j'ai pu vous convaincre que nous avons fait au plus près de notre conscience et au mieux. Et par rapport à l'ombrage, je vais donner la parole à ma collègue.

- **Mme Zurcher Maquignaz, Municipale**

Concernant la garantie, je ne vais pas m'étendre là-dessus, c'est une garantie tout à fait classique pour ce genre de produit. Sachez quand même que l'entreprise Stoll a posé ce genre d'ombrage à l'international, que c'est vraiment un grand spécialiste de ce genre d'installation et qu'il a toute notre confiance.

- **M. le Président**

Je vous remercie, la discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je prie Mme Castillo à procéder à la lecture des conclusions.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 39-2023 de la Municipalité du 13 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 1'105'000.- TTC pour l'aménagement de la place et mail du Marché - Ombrage, perméabilisation, arborisation et compléments paysagers.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.5060.3069 - Aménagement paysager de la place et du mail du Marché.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Verena Berseth intitulé « Amélioration de la place du Marché ».

- **M. le Président**

Une demande du groupe PLR-PVL, je veux juste m'assurer que c'est sérieux, est-ce que vous voulez vraiment que l'on mette au vote l'amendement ?

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Oui

- **M. le Président**

Est-ce que vous avez l'amendement par écrit, Monsieur Dupuis ?

M. Jean-Marc Dupuis remet l'amendement écrit à M. le Président

- **M. le Président**

Bien, je vais mettre au vote l'amendement en vous rappelant l'article 91, alinéa 3 que les votes sur les amendements et sous-amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond. Le PLR-PVL propose au Conseil communal :

Le conseil alloue à la Municipalité un montant de Frs. 25'000.00 servant :

- 1) *A organiser un ou plusieurs apéritifs avant la parution de chaque préavis urbain histoire de s'assurer que l'on n'a pas oublié une trentaine d'arbres.*
- 2) *D'acquérir une paire de jumelles afin de pouvoir voir un peu plus loin que trois ou quatre ans.*
- 3) *De munir chaque apéritif d'un salami, symbole des projets modernes.*

C'est à une large majorité que cet amendement est refusé.

Est-ce nécessaire que l'on procède à nouveau à la lecture des conclusions ? Je ne pense pas. Je mets donc au vote les conclusions non amendées du préavis.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Castillo et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

- 15. Rapport de commission - Préavis No 40-2023 - Rue de Lausanne – secteur Hôtel-de-Ville / 1er-Août - Crédit d'ouvrage pour les collecteurs eaux claires – eaux usées lié à une modification de projet du préavis No 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexe.**

M. le Président invite Mme Roxane Gubler, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

La commission s'est réunie le lundi 17 avril 2023 à 19h00, à la salle de conférence 01 du Centre technique communal, rue du Lac 14.

Elle était composée de Sylvain RICHARD, Fatma TAYFUR (absente), Verena BERSETH, Stéphanie NEGRI CAPT, Gérard DUPERREX, Robert MULOPO KAPITA, Benoit GRÉGOIRE, Roland DELAPIERRE et Roxane GUBLER (présidente-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta MAYSTRE, Conseillère municipale, qui était accompagnée de Monsieur Christophe SARDA, Chef du service infrastructures.

Pour rappel, le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal un crédit d'ouvrage pour la réalisation de la mise en séparatif des collecteurs communaux sur la rue de Lausanne secteur Hôtel-de-Ville – 1^{er} Août.

Contexte

Comme expliqué par M. Sarda, les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux sont réalisés en mutualisant ces chantiers avec ceux d'autres projets qui ont lieu sur le territoire communal. C'est pourquoi, la réalisation de la mise en séparatif sur le tronçon évoqué dans le

présent préavis, était déjà mentionnée dans le préavis N°104-2016 portant sur le projet du tramway t1. Toutefois, au début des travaux, les réalités du terrain et de l'hydrogéologie ont entraîné une révision du projet. En effet, la densité de tubes (eaux, gaz, SIE, Swisscom) qui y passent, la présence d'une nappe phréatique, la pente trop faible pour les eaux usées, et d'autres complications ont engendré des ajustements. Ceux-ci concernent notamment le recours à un système de blindage par palplanche permettant de travailler à sec, d'assurer la stabilité des parois et par conséquent d'assurer la sécurité des ouvriers, ainsi qu'un changement d'exutoire vers le passage du 1^{er}-Août plutôt que vers le carrefour de Verdeaux impliquant la pose de nouveaux collecteurs plus profonds.

La somme demandée pour mener les travaux dont il est question dans ce préavis se monte à CHF 2'700'000.- TTC. Le financement de la dépense sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve prévu à cet effet, c'est-à-dire le compte N°9280.1006 – Réseau d'évacuation et épuration des eaux. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part restante sera financée par voie d'emprunt.

Questions de la commission et réponses

Q1. Pourquoi n'arrive-t-on pas à anticiper ces problématiques avant de creuser? Ces réseaux ne nous appartiennent pas. Chaque prestataire (SIE, Swisscom, etc.) conçoit ses plans dans lesquels seul ce qui est en fonction est répertorié. Il n'y a pas d'obligation de détruire ce qui n'est plus utilisé, ni de le répertorier. Par conséquent, une fois qu'on creuse et qu'on tombe dessus, on enlève puis facture au prestataire concerné. De plus, les plans ne sont ni détaillés, ni précis.

Q2. Est-ce qu'on pourrait demander des plans plus détaillés aux prestataires pour éviter les surprises ?

Non, car eux-mêmes ne les ont pas. Il faut comprendre que certaines conduites datent de 40-50 ans et qu'avant les plans étaient faits à la main. Par contre, ce qu'on réalise aujourd'hui, on le relève précisément.

Q3. Est-ce qu'on pourrait directement envoyer l'eau dans la Mère ?

C'est ce qui est prévu. L'eau est envoyée dans la Mère par les tuyaux sous le giratoire du 1^{er} Août.

Q4. Pourquoi est-ce qu'on revient en 2023 sur un préavis de 2016 ?

La participation financière a été votée en 2016, mais les travaux ont commencé en 2021 à cause de toutes les procédures qui ont retardé le projet. En effet c'est long.

Q5. Est-ce que les eaux ne vont pas terminer dans les égouts de la gare ?

Non, nous sommes proches mais les eaux ne finissent pas au même endroit.

Q6. Est-ce qu'on restera en réseau gravitaire ?

Oui

Q7. Est-ce qu'on a tenu compte des crues centennaires et milléniales ?

Des milléniales non, mais des centennaires oui. La taille des collecteurs qui est prévue est largement suffisante pour les prochaines années.

Q8. Est-ce qu'on peut imaginer réaliser des réservoirs pour récupérer l'eau au lieu de la «perdre» dans la Mère? Ce serait utile en périodes de pénuries d'eau.

Ça se fait déjà quand c'est possible. C'est par exemple le cas aux Tilleuls, vers la gare et à la place du marché. Les méthodes de travail ont largement évolué. Par exemple, aujourd'hui, on préfère renvoyer l'eau dans des fosses d'arbres plutôt que dans des grilles.

Q9. Au niveau du 1^{er}-Août, est-ce que le Café du Commerce et le Grand Hôtel seront reliés?

Immanquablement oui, mais tous les détails ne figurent pas sur les plans prévus dans cette présentation.

Q0. De telles inondations comme celles qui ont eu lieu vers le quartier du Simplon, on n'en aura plus ?

Le cas des inondations de 2008 était différent car c'est la Mèbre qui a débordé. Mais oui avec le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), on détourne deux ruisseaux de la Mèbre pour les rediriger directement dans le lac et ainsi réduire les inondations.

Q1. De quand date le prix de soumission ?

Les prix exposés dans ce préavis sont actualisés selon les hausses annuelles. Depuis 2016, il y a eu une augmentation de coûts. La base de prix est mars 2023. Donc le montant total de CHF 2'700'000.- TTC dont il est question dans ce préavis est calculé sur la base des prix actuels

Q12. En 2016, le Conseil Communal a alloué une certaine somme pour certains travaux. Le présent préavis mentionne un montant de CHF 406'400.- TTC, alloué dans le préavis N° 104-2016, qui ne sera pas utilisé. Est-ce que cette somme sera utilisée pour financer d'autres surcoûts ?

Non, les montants alloués pour un secteur ne peuvent être utilisés que pour ce secteur. On ne fait pas de transfert. Ceci permet de garantir le contrôle des coûts. Ainsi, la réserve de CHF 406'400.- TTC ne sera pas utilisée pour autre chose.

Un commissaire précise que le fond de réserve « Réseau d'évacuation et épuration des eaux » a justement été prévu pour le type de dépenses exposées dans ce préavis. Elles ont été anticipées par le PGEE.

Délibération de la commission

Un commissaire constate qu'en 50 ans il y a eu de grands progrès. Il n'y avait pas de cadastre à l'époque et ce n'est donc pas étonnant que des imprévus apparaissent quand on commence à creuser.

Un commissaire exprime sa satisfaction quant à la présentation et les propositions qui étaient claires et précises.

Plusieurs commissaires remercient et félicitent le travail de la Municipalité et du Chef de service qui ont su transmettre en toute transparence tous les compléments et les informations nécessaires pour se positionner sur ce préavis.

Après délibération, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Madame Gubler et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis. La parole n'étant pas demandée, j'invite Madame Gubler à nous lire les conclusions.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°40-2023 de la Municipalité du 20 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 2'700'000.- TTC pour réaliser les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires du secteur Hôtel-de-Ville / 1^{er}-Août.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N°3861.1082.5010 – EU/EC secteur Hôtel-de-Ville / 1^{er}-Août et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006.

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions du préavis :

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie Mme Gubler et sa commission pour leur travail passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Développement du postulat de Mme Chiara Storari intitulé : « Aider c'est bien, développer c'est mieux augmentation de la contribution à la FEDEVACO » je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors de sa séance du 2 mai et a été déclaré recevable.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Après la présentation de ce soir, je ne vais pas vous parler des liens qui nous unissent toutes et tous, que nous soyons sur cette planète, je ne vais pas vous parler non plus de l'importance de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies et dont référence est faite dans la Constitution vaudoise. Je vais commencer par vous parler d'une publicité que j'avais trouvé très marrante vers l'âge de 20 ans, quand je me rendais très souvent en Allemagne, pour des raisons de cœur, avec un monsieur très bronzé, sur son petit bateau avec une bouteille d'eau qui disait : « pense global, bois local ». Sur la bouteille on pouvait lire Bodensee Wasser, eau du Bodensee. On se trouvait bien au Bodensee. Pourquoi je parle de ça ? Parce que je trouve que cette idée résume le fait que si on veut agir pour cette planète on doit avoir des projets qui sont ancrés dans une réalité locale. Et c'est ce que fait la FEDEVACO. Vous me direz, oui, la FEDEVACO le fait, mais ailleurs ? et cet ailleurs c'est le local de quelqu'un qui va devenir le global de nous-même. Si je vous parle de la FEDEVACO, c'est parce que la Ville de Renens connaît bien cette institution, elle participe déjà, d'ailleurs à hauteur de CHF 35'500.00 en 2022, vous pouvez le trouver dans le rapport d'activité qui a été envoyé par Mme Simon que je remercie toujours pour son travail avec des projets très variés et transversaux. Maintenant, la particularité est d'être toujours ancré dans le local, c'est-à-dire que la FEDEVACO prône le fait de ne pas aider juste les personnes, mais que les personnes elles-mêmes, où qu'elles se trouvent puissent proposer des projets dont elle se charge ensuite d'évaluer la faisabilité et la qualité et d'en assurer le suivi et l'implémentation. Pourquoi la FEDEVACO ? pourquoi pas une autre ? C'est clair que je ne vais pas vous dire que les autres associations qui s'occupent de la coopération au développement ne valent pas la FEDEVACO, mais la FEDEVACO en particulier est une organisation faîtière de 48 autres organisations et non seulement elle fait attention au fait que ce soit les populations locales qui soient acteurs des changements, mais aussi, elle s'occupe du transfert des connaissances et de la coordination des

actions. Je me rappelle aussi, qu'il y a quelques années, on parlait d'aide à la coopération et au développement avec un ami qui y travaillait et il me racontait comment il se retrouvait parfois sur le terrain avec des associations différentes qui voulaient faire la même chose, mais de manière légèrement différente et qui, en plus, entraient en conflit sur place. La Fedevaco s'occupe aussi d'éviter ce genre de situation. Donc, en tenant compte de ces considérations, en tenant compte que, oui, en effet on est tous éveillés, donc ce n'est pas juste gentil de se préoccuper de ce qui se passe, par exemple au Mozambique comme le projet Solidar de l'eau potable et de l'assainissement ou au Mexique essayant, avec un projet qui accompagne les droits humains ou au Sénégal avec une idée d'économie durable sur place ou encore, pour finir, une opération en Equateur par rapport à la santé de la population en lien avec des opérations pétrolières. La Fedevaco vous propose à travers ces projets d'améliorer la vie de toutes et tous, d'éviter aussi que des personnes se trouvent en situation tellement misérable qu'elles ne voient d'autre solution que de se déplacer dans des conditions que l'on connaît tous. C'est quand même une proposition positive, ce que l'on appelle en jargon américain « win/win ». Donc, j'ai l'honneur de proposer à la Municipalité, d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité d'augmenter la participation de notre commune à la coopération au développement via sa contribution à la Fedevaco, ce sera bien entendu à la Municipalité, voire à une commission de décider quelle sera la somme investie mais par exemple on pensait à quelque chose comme 2CHF/habitant.e.s.

M. le Président remercie Mme Storari et ouvre la discussion

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Comme l'indique la postulante, la Ville de Renens soutient déjà cette association. Ce soutien est d'ailleurs très supérieur à celui de l'immense majorité des Communes du canton. D'autre part, le groupe PLR-PVL considère que le soutien étatique à la coopération internationale est du ressort de la Confédération. Sur ces bases, le groupe PLR-PVL demande le classement de ce postulat et donc de ne pas le renvoyer en Municipalité.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je soumetts au vote le renvoi de ce postulat pour étude et rapport à la Municipalité.

Oui : 27

Non : 18

Abstention : 12

LE POSTULAT EST RENVOYE A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Interpellations :

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Garde d'enfants pendant les vacances scolaires : quelles sont les solutions proposées dans la commune ?

Quatorze : tout parent ayant un enfant en âge scolaire est confronté à ce chiffre. Ce sont les semaines de fermeture des APEMS dans le Canton de Vaud. Renens ne fait pas exception.

Chaque année, un nombre important de parents renanais se lance dans la gestion de l'agenda de leurs chérubines et chérubins. Entre jours de congés du ou des parents, grands-parents, et autres solutions familiales (si disponibles), il reste toujours du temps à remplir... en tenant compte du budget familial.

La recherche commence... mais où trouver les informations ?? Le CRA propose des activités... est-ce qu'il y en a d'autres ? Est-ce que, les enfants de Renens ont droit à des réductions pour des activités proposées par des associations sur la commune ? Est-ce qu'elles et ils peuvent participer à des activités proposées sur d'autres communes ? Quels sont les coûts ?

Il existe une page « Info Familles », que nous saluons, mais il n'y a pas de page répertoriant les propositions de prise en charge ou d'accueil des enfants lors des vacances scolaires. Dommage : la quête serait plus simple !

Compte tenu de ces éléments, nous avons l'honneur de demander à la Municipalité :

Quelles sont les propositions de prise en charge ou accueil des enfants lors des vacances scolaires sur la commune ou sur d'autres communes (offertes par la commune ou par des associations) ?

Est-ce que les enfants domiciliés à Renens ont droit à des réductions dans le cas de certaines de ces propositions ? Si oui, qui et lesquelles ?

Est-ce que la Municipalité envisage la possibilité de communiquer ces possibilités aux parents (site internet, réseaux sociaux, affiches, affichettes distribuées à l'école) ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Cela fait partie des choses que l'on compte confier à notre nouveau chargé de communication, quand on aura trouvé la perle, et bien entendu, puisque vous avez posé plusieurs questions, on vous répondra plus en détail dans le prochain Conseil. Mais vous pouvez être déjà être assurée que cela fait partie de nos préoccupations, et ces choses-là, on veut pouvoir les mettre en avant, bien entendu.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Madame Jaccard, j'aurai juste une petite précision, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Est-ce que c'est le chargé de communication qui va être en charge de trouver les places supplémentaires, en tous cas qui va pouvoir expliquer les offres détaillées aux parents ? Si vous pouviez clarifier, cela m'intéresserait.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

C'est avec plaisir que je vais vous renseigner, Madame Negri Capt. Le chargé de communication devra pouvoir mettre en avant ce qui sera proposé. Comme il n'est pas encore engagé aujourd'hui, on lui donnera une lettre de mission et on verra comment il va organiser son travail. Mais, comme dit tout à l'heure à Madame Storari, on répondra plus en détail pour le prochain Conseil. Vous aurez certainement toutes les informations qui vous seront utiles dans cette réponse.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je pense que cela intéresse surtout les parents, et le plus rapidement possible.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je remercie Mme Storari pour son intervention et l'interpellation qu'elle a faite. Je tenais à rappeler qu'en plus des quatorze semaines où on se retrouve avec des enfants sur les bras parce qu'ils sont en vacances, il y a un autre problème, qui est celui-là même de l'accueil de ces enfants pendant la période de scolarité. Aujourd'hui cela fait presque deux ans que je suis à la recherche de place sur Renens et malheureusement, aucune solution n'a été trouvée. Je pense qu'en plus des quatorze semaines, il faut trouver des alternatives pour ces enfants. Il faudrait tenir dans ce même projet cette problématique qui est l'accueil de journée, même pendant la scolarité.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur l'interpellation de Madame Storari ? Ce n'est pas le cas. J'invite Madame Joëlle Zahnd à nous faire lecture du titre et conclusions de son dépôt de postulat.

Dépôt de postulat – titres et conclusions

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Titre : La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute

Je développerai le mois prochain, mais je parle d'un petit bout de la Rue du Lac, depuis le Tribunal des mesures de contraintes et applications, qui descend ensuite sur les voies du M1 et qui traverse la Rue du Chablais.

Conclusion : Je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de rendre la circulation sur la Rue du Lac plus contraignante aux automobilistes afin de rendre cette rue en tout temps à nouveau praticable aux piétons et à la mobilité réduite et de permettre aux riverains.e.s d'y circuler librement.

- **M. le Président**

Je vous remercie, J'invite Mme Lucie Mauch à nous faire lecture du titre et conclusions de son dépôt de postulat.

- **Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge**

Titre : Pour une protection adaptée de la place de jeux de la place du Marché

Si jamais vous avez des enfants à charge et que vous voulez couper le salami, ne pas louper le ballon qui arrive sur la route et qu'un conducteur ébloui ne verrait pas. Je demande suite à la lecture du rapport de la commission au sujet de la Place du Marché, une question de sécurité des enfants sur cette place de jeux se pose vue la proximité de la route et la charge du trafic de ce tronçon.

Conclusion : Je demande à la Municipalité qu'elle examine la possibilité de séparer par une barrière adéquate la place de jeux, attenante à la place du Marché, de la chaussée

- **M. le Président**

Je vous remercie, J'invite Monsieur Byron Allauca à nous faire lecture du titre et conclusions de son dépôt de postulat. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'intervention sur les dépôts de postulats. Les interventions se font au moment du développement.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Titre : Pour un contrôle des loyers en période de pénurie

Conclusion : Par ce postulat, le CC invite la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer des contrôles périodiques des rendements locatifs immobiliers sur le territoire de la commune

- **M. Le Président**

Je vous remercie, et pour finir, j'invite Madame Angéla Thode à nous faire lecture du titre et conclusions de son dépôt de postulat et de votre interpellation

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s – Dépôt de Postulat**

Titre : "Des marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants"

En introduction, les marquages tactilo-visuels facilitent l'orientation et augmentent l'autonomie et la sécurité des aveugles et malvoyants dans l'espace public.

Conclusions : Merci à la Municipalité de mettre en place une stratégie répondant aux besoins des aveugles et malvoyants dans les endroits nécessaire par un marquage tactilo-visuel.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s – Interpellation**

Interpellation sur la reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Renens

Plusieurs communes, comme Zürich et Lausanne ont déjà interdit l'utilisation de la reconnaissance faciale et biométrique. D'autres communes ont déposé des postulats dans ce sens.

En me référant encore dernièrement à l'émission Forum du 8 mai 2023 en minute 32 :15', il a été question de « la généralisation des caméras dans les communes pour lutter dans les incivilités mais sans toujours maîtriser les obligations légales qui en découlent ». Une étude qui a eu lieu sur le canton de Genève démontre que les caméras ne sont pas nécessairement une solution pour régler tous les problèmes d'infractions selon le Professeur Francisco Klauser.

Questions :

- Quelles sont les pratiques de la reconnaissance faciale et biométrique par la Polouest ?
- Quelles sont les pratiques de la reconnaissance faciale et biométrique par la commune de Renens ?
- Vers quoi veut-on aller avec ces pratiques sur la commune de Renens ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ma réponse va être brève. A la première question : il ne se fait rien. A la deuxième : il ne se fait rien et on n'a pas de velléité d'avancer sur cette problématique-là. Je prononce la phrase habituelle : nous considérons ainsi avoir répondu à vos questions.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce point 16. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Madame Thode à poser sa question.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

La semaine passée, lors de l'achat d'une carte journalière CFF, au bâtiment administratif, j'ai été désagréablement surprise de devoir attendre presque 40 minutes. En effet, je précise que tous les guichets étaient ouverts..., en effet, les billets sont à présent en vente à l'étage du contrôle des habitants. Ne serait-il pas possible de faire un guichet séparé pour les points qui ne prennent que très peu de temps ? Ainsi l'attente serait plus agréable pour les personnes qui ne doivent acheter qu'un billet, par exemple.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, c'est une information à la population, les billets se vendent maintenant auprès du service de la population, l'idée c'était de réunir les prestations. J'ignorais qu'il fallait parfois 40 minutes, je vais regarder ce qu'il est possible de faire pour que ce soit plus court. Je ne sais pas si on aura comme à la poste la file rapide et la file longue. Je vais regarder ce qu'il est possible de faire concrètement pour que cela soit simple.

- **Mme Cristina Baquero, Les Vert.e.s**

Juste avant de vous inviter à la fête de la Cise, tous les collègues de la commission des étrangers, suisses étrangers, vous invitent très cordialement à la fête qui va se dérouler samedi prochain, le 13 mai à partir de 15h00. Vous êtes toutes et tous invités.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je tenais à remercier la Cise pour le travail accompli. Comme la Cise est une commission extra-parlementaire, certains ne sont pas membres du Conseil communal. Je tiens à remercier le groupe de travail qui a œuvré de A à Z à la réalisation de cette fête et je tenais aussi à remercier l'ensemble de la commission qui a œuvré pour la réalisation de cette fête. Il y a un point qui est assez intéressant : ils ont tenu à honorer un certain nombre de personnes qui ont marqué la Cise et particulièrement, à titre posthume, Madame Eva Gloor et Monsieur Jean-Pierre Rouyet.

- **M. Richard Neal, PSR**

Parfois je me prends pour le centre du Monde, mais c'est autre chose quand c'est le Blick qui nous dit que l'on est le nombril du Pays. Je dois nous en féliciter, avec la nouvelle gare et toutes les possibilités que cela va offrir pour le développement de la Commune et de l'Ouest lausannois. Je ne sais pas si tout le monde a lu l'article hier dans le Blick ? J'ai juste une question qui me vient, par rapport à l'article, que je pose à Madame Maystre, puisque c'est elle qui en parlé dans l'article : quelles sont exactement les garanties que l'on a que l'on ne va pas devenir une ville de « bourges », de riches, de parvenus, de spéculation boursière ? Ça me fait peur !

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Il est vrai que l'article a misé sur cette question-là et je me demande encore après avoir répondu, en fait, quel est le lien de cause à effet ? D'offrir une gare et de magnifiques opportunités pour se déplacer de façon durable et de dire que tout à coup, c'est une ville hyper-attractive et où les prix ne font que monter. Moi j'avais envie, je vais vous dire, D'une part je lui ai répondu... on ne va quand même pas s'empêcher d'offrir des bandes cyclables et une gare et un tram à une population qui peut en avoir besoin juste par peur de devenir attractif. Par contre, est-ce que le monde immobilier doit vraiment abuser de ces situations où on offre de bonnes prestations à sa population et de laisser monter les prix de façon un peu trop exponentielle, on peut aussi retourner la question. En tous cas, le lien de cause à effet, je ne crois pas que l'on puisse nous reprocher de vouloir augmenter le prix immobilier à ce point-là. Ceci dit, nous avons quelques outils, quelques maigres outils, mais nous en avons et nous allons les utiliser au travers de notre Pacom pour veiller à ce que les constructibilités supplémentaires, quand elles sont importantes, qu'elles tiennent compte de la loi, la L3PL et qu'elles explorent les besoins en loyers modérés et d'autre part, à Malley, dans le futur plan d'affectation gazomètre, là aussi nous allons veiller à ce qu'il y ait une bonne proportion de logements à loyers abordables. Et c'est ce qu'on peut faire de mieux.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Sans nostalgie je vais remercier la Municipalité. C'est vrai que des fois on est très sévères avec la Municipalité. La nostalgie, je ne l'ai pas, parce que la composition de la Municipalité est parfaitement en accord avec mes idées. Ma foi, c'est la démocratie et la démocratie, il faut l'accepter, n'est-ce pas ? La nostalgie, il faut la laisser de côté. Donc, je vous remercie parce que j'ai eu l'occasion d'accompagner une famille dans une situation très précaire actuellement, à l'action sociale et j'ai été accueilli, avec cette famille, vraiment avec des professionnels avec beaucoup d'empathie, une personne souriante et cela fait vraiment plaisir parce que c'est cela qui importe, en fait, quand il y a quelqu'un qui est dans la détresse, dans le besoin. Peu importe l'aide qui va venir, c'est surtout la façon et la manière d'accueillir ces personnes. Donc cette famille est très contente, malgré qu'elle n'ait pas encore reçu d'aide, mais elle très contente d'avoir été écoutée et respectée. Merci beaucoup à toute la Municipalité.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre intervention. C'est vrai que la porte d'orientation sociale fait un travail sur l'accueil et c'est un travail, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de la dire, en progression. Donc tous les retours positifs sont les bienvenus, mais les retours négatifs leur serviront aussi. Ils iront dans les oreilles des bonnes personnes. Je me permets d'insister sur le fait que même des personnes avec des statuts extrêmement précaires, voire pas de statut de séjour, peuvent aller à la porte

d'orientation sociale, ces personnes ont malgré tout des droits et il existe des associations dans le Canton de Vaud qui leur proposent aussi des prestations, et c'est très important que toutes ces personnes puissent connaître ce qui existe pour pouvoir après faire les choix qu'elles doivent faire. Vraiment, on travaille là-dessus et merci aussi aux associations qui font ces accompagnements-là.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Un tout petit cours d'histoire : le 14 juin 1991 a eu lieu la première grève nationale des femmes. Elles sont descendues dans la rue pour réclamer l'égalité des salaires et des chances. Après la grève générale de 1918, c'était la deuxième plus grande grève jamais organisée en Suisse. En 2019, la deuxième grève nationale féministe solidaire a eu lieu, on était plus d'un demi-million dans la rue. Et, quelle surprise, les sujets de manifestation et de grève étaient encore et toujours les mêmes. Donc il y aura une nouvelle grève qui aura lieu évidemment cette année le 14 juin dans toute la Suisse, dans toutes les grandes villes et Renens aussi, qui a baptisé un nouveau square Place du 14 juin, à côté de la Place du Marché. J'aimerais vous rappeler le programme qui est prévu autour de ce 14 juin. Le samedi précédant la grève, le 10 juin, il y a un stand du collectif génération féministe de Renens sur la Place du Marché qui proposera un atelier de confection de pancartes, concert en fin de matinée, un délicieux risotto à midi et chorale l'après-midi. Le mardi du 13 juin, au soir, il y aura un appel à la grève et une entrée dans le 14 juin à Lausanne. Et le mercredi 14 juin, la Commune a demandé au projet les femmes tambours de jouer sur la Place du Marché et ensuite les manifestants, manifestantes, grévistes renenais.e.s rejoindront la manifestation à Lausanne. Nous vous invitons à nous rejoindre pour exiger cette égalité que l'on va continuer à exiger !

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Le service des espaces verts fleurit toujours magnifiquement les abords de certains carrefours et giratoires, comme le giratoire de Verdeaux, par exemple. Certaines années, la végétalisation était moins fleurie, mais toujours aussi belle. Par contre, d'autres plates-bandes sont délaissées, entre autres comme sur l'Avenue des Baumettes à son extrémité ouest. D'où mes questions : Pourquoi certaines zones vertes en bordure de chaussée sont-elles délaissées en y laissant juste de l'herbe ? Comment est effectué ce choix ? Quelles solutions le service des espaces verts propose-t'il pour améliorer la situation ?

- **Mme Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je vous remercie de votre question. C'est vrai qu'il y a plusieurs de ces endroits en ville, donc on ne va pas tous les citer. Mais cela relève en fait en grande partie de ce que l'on appelle l'entretien différencié, c'est-à-dire qu'on laisse certaines places, on les laisse pousser librement pour que les insectes y trouvent aussi ce qu'il leur faut. Et d'autres passages, qui sont régulièrement empruntés par les gens sont plus soignés, sont tondues régulièrement. Donc, en fait, c'est le principe même de l'entretien différencié, c'est-à-dire qu'il y en a pour tout le monde, il y en a pour les habitants, mais il y en a aussi pour les insectes. Et à certains endroits, il faut qu'on laisse pousser librement cette végétation pour aussi permettre des couloirs qui relient entre eux les différents espaces pour que les insectes puissent circuler d'un espace à l'autre.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Je comprends bien vos raisons, mais je regrette qu'il n'y ait pas une vision un peu esthétique aussi, ça n'aidera pas moins les insectes.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Est paru dans la presse cette semaine le projet bien finalisé de la péréquation financière. Nous avons pu constater que Renens figurait parmi les perdants, en tous cas, qu'il faudrait compenser. Il y a des explications effectivement qui se trouvent dans les différents rapports que l'on peut trouver sur le site vd.ch qui sont relativement complexes. Serait-il possible, pour le prochain

Conseil de nous donner quelques explications un peu plus détaillées en ce qui concerne notre Commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour cette question, d'avoir suivi avec attention cette thématique. Pour moi, c'est une énorme déception que de voir que des communes comme la nôtre, dans un futur proche, seront moins aidées. Idéalement, une péréquation devrait permettre aux communes qui ont pas mal de ressources d'accompagner celles qui en ont moins. Et vous l'avez vu, il y a eu un fort mouvement dans ce canton, un certain nombre de communes qui trouvaient qu'elles contribuaient par trop à la péréquation, il y a eu une fronde. Il s'est même constitué l'ADCV, essentiellement autour d'une volonté de réduire la péréquation. Celle-ci a été annoncée comme étant un énorme succès tout récemment. Je crois savoir qu'il y a 230 communes qui se sont allégées d'une solidarité et qui sourient jusqu'aux oreilles. Notamment des communes de la Côte, des communes qui disent que l'impôt est confiscatoire, que les gens veulent des impôts plus bas, se moquent un peu des prestations. Et nous, nous sommes un des communes qui disions l'inverse : que la population accepte un coefficient d'impôt élevé contre des prestations qui, vous l'avez vu ce soir, sont encore insuffisantes notamment en termes d'accueil d'enfants, en termes de programmes scolaires, en termes de programmes pour les fêtes. Et là, on est un peu isolés, parce que de nombreuses communes qui auraient pu être des alliées comme Yverdon notamment, voient leur contexte mieux bonifié que le nôtre. Alors on est en train d'étudier actuellement avec le service des finances le contexte qui est le nôtre. On est bien sûr mécontents puisqu'au final on perd, pas énormément, mais on perd quand même CHF 3.00/habitant, c'est-à-dire que l'on perd CHF 70'000.00. D'autres se voient tout à coup mieux rémunérés de CHF 100.00 à 130.00/habitant et cela fait vraiment des grandes différences et, au final, il nous arrive un mécanisme que l'on ne souhaitait pas, qui est ensuite de passer à des prestations qui seront payées, non plus en points d'impôts, ce que nous apprécions tout particulièrement dans le passé, mais à l'habitant. Donc, c'est une mécanique qui maintenant doit être encore votée par l'UCV. Je pense que compte tenu du grand nombre de communes qui sont bénéficiaires de cette nouvelle péréquation, je ne doute pas qu'elle ait une large majorité. Les questions que l'on peut se poser, quand même, au plan politique, c'est de dire que la technique est un peu complexe et on en parlera avec la commission des finances prochainement. Actuellement, on a mis un modèle : c'est 100 un impôt moyen +/- 20 et quand on est au-dessous du 80 d'un impôt moyen, on est accompagnés jusqu'à ce 80 et quand on est au-dessus de 120, on participe à la contribution aux autres communes. Une question pourrait être, dans les prochaines semaines, d'interroger la péréquation sur ce +/- 20. Est-ce qu'un +/- 15 ne serait pas plus pertinent ? Il y a des pistes, mais c'est vrai, la presse l'a très bien dit. Et nous n'avons reçu ces tableaux que ce début de semaine, on est en train de les étudier dans le service des finances avec attention pour voir sur quels éléments on peut agir. Mais pour nous la nouvelle, sur cet élément-là, n'est pas des plus favorable. Il y a aussi, vous l'avez vu, une période d'accompagnement des communes qui perdraient beaucoup et il faut se projeter dans différentes années. On est au début des réflexions, j'avoue que, pour ma part, je suis extrêmement déçu de voir que, même entre communes, la notion de solidarité se restreint et j'aurais pensé que l'on puisse aller vers plus de solidarité entre communes qui hébergent des gens avec de petits revenus et communes qui hébergent des gens avec beaucoup plus de revenus. On va travailler à ça, je ne sais pas ce qu'il est possible encore de faire concrètement politiquement, on va en tous cas se manifester pour exprimer, dès qu'on aura étudié toute la mécanique, notre position. On a prévu d'en faire un thème aussi rapidement avec la commission des finances et vous toutes et tous pour voir quelle sera votre position lorsque ceci sera voté je pense à l'UCV au mois de juin, je crois. Au mois de mai, il est prévu que l'UCV informe les communes, à Bussigny il y a une séance dans une dizaine de jours. Mais oui... déception, grosse déception sur le fait que l'on n'arrive encore pas à mieux contenir les écarts entre des communes qui ont des contribuables aisés, un gros patrimoine, des rendements par des loyers et des communes qui ont beaucoup moins de ressources. Enorme déception, mais qui est aussi le reflet de forces politiques du canton actuellement.

- **M. le Président**

Je vous remercie, la discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, ainsi se termine notre Conseil. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 19h00 dans cette même salle. Il est 22h00, je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Au nom du Conseil communal :

Le président
Dylan Montefusco

La secrétaire
Corrine Simon

Annexe :

VOTE NOMINAL PREAVIS 36-2023 AMENDE

	Nom usuel	Prénom usuel	Commentaire
A	Allauca	Byron	OUI
	Avdyli	Nuredin	OUI
B	Baquero	Cristina	OUI
	Berseth	Verena	OUI
	Bongiorno	Antonio	OUI
	Borcard	Gabriel	OUI
	Borloz	Pierre	OUI
	Braz Lopes Rodriguez	Mariline	ABSENTE
C	Castillo	Carole	OUI
	Chambaz	Marc	OUI
	Cherbuin	Anne	ABSENTE
	Constant	Jean-François	OUI
	Cooper	Sanches	EXCUSE
	Cordeiro	André	EXCUSE
	Cunha	Elisabete	OUI
D	Delapierre	Roland	NON
	Delaquis	François	OUI
	Diédhiou	Ndeye Awa	OUI
	Divorne	Nicole	OUI
	Duperrex	Gérard	OUI

	Dupuis	Jean-Marc	OUI
F	Favre	Simon	
G	Golay	Pascal	OUI
	Golaz Grilli	Elodie	OUI
	Grégoire	Benoît	OUI
	Gruber	Florian	OUI
	Gubler	Roxane	OUI
	Guedes	Luis	OUI
H	Hertig	Philippe	OUI
	Hoxha	Jeton	OUI
J	Jeanrichard	Jean-François	OUI
	Joerchel Anhorn	Bastienne	OUI
	Joliat	Rosana	EXCUSEE
	Jribi	Mohamed	ABSTENTION
K	Keller	Chantal	OUI
	Keller	Vincent	OUI
	Kocher	Jonas	OUI
	Kocher	Steeve	
	Kohler	Marie-Claude	OUI
	Korkmaz	Mehmet	OUI
	Korkmaz	Ali	OUI
M	Martinelli	Sandra	OUI
	Mauch	Lucie	OUI
	Montabert	Stéphane	NON
	Montefusco	Dylan	
	Mulopo	Kapita Robert	OUI
N	Neal	Richard	NON
	Negri Capt	Stéphanie	OUI
	Ngoy Muvumbu	Dieudonné	OUI
O	Ozcan	Suat	OUI
P	Pascoal	Alexandre	
	Perret	Dominique	OUI
	Pinto	Marta	OUI
	Plattner	Laurence	EXCUSEE
	Primiceri	Alessandra	OUI
R	Racloz	Colette	OUI
	Richard	Sylvain	OUI
	Roscigno	Eugène	OUI
	Rossel	Muriel	OUI
S	Scala	Michele	OUI
	Schneider	Marie	EXCUSEE
	Segin	Aline	
	Sisto	Maria	

	Sisto	Vincenzo	OUI
	Smakiqi	Naim	OUI
	Smakiqi	Liridona	OUI
	Storari	Chiara	OUI
T	Taaroufi	Rachid	OUI
	Tayfur	Fatma	OUI
	Thode	Angela	OUI
	Tiambo	Andreia	OUI
	Torriani	Silvio	OUI
V	Vita	Vito	
W	Waeber	Pascal	OUI
	Wilczynski	Ignacy	OUI
	Wilczynski	Mariusz	ABSTENTION
Z	Zahnd	Joëlle	OUI
	Zufferey	Basile	OUI
	Zufferey- Merminod	Mélinda	OUI
			60 OUI 3 NON 2 ABSTENTIONS